

**COMPTE RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2011**

L'an deux mille onze, le 7 juillet à 20h45 le Conseil Municipal de la commune de Forges-les-Bains, régulièrement convoqué le 1^{er} juillet 2011, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LESTIEN, Maire.

Présents : M. GOWIE, Mme CHABRIER Claire, Mme DAUMAIN, Melle CHABRIER Marie, M. AUDONNEAU, M. ENJARY, Mme GAMBART, M. DESSAUX, Mme PETRUZZELLA, Mme OVERZEE, Mme ROUFFIGNAC, Mme GHEERBRANT, M. VITRY, M. ETIENNE, Mme DESMEDT.

Absents : M. BOUCHON (pouvoir donné à Mme DAUMAIN), M. VYNCKE (pouvoir donné à M. GOWIE), M. PAJAK (pouvoir donné à M. LESTIEN), M. ROUGELOT ((pouvoir donné à M. AUDONNEAU), Mme DEZARD (pouvoir donné à M. DESSAUX), M. DEMEURE, M. YENGO, Mme BOURDARIAS (pouvoir donné à M. ETIENNE), M. DESHAYES, M. MARI, M. JAUNEAU.

Monsieur LESTIEN ouvre la séance à 21h00

Secrétaire de séance : Mademoiselle Marie CHABRIER.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES AU TITRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS

↳ **Décision 24-2011 du 29 juin 2011**, acceptant la proposition de la société CHARPENTE CENOMANE – ZA Belle Croix – 72510 Requeil en vue de procéder à des travaux supplémentaires pour la création d'un chevêtre au Centre Technique Municipal pour un montant de 295,68 € HT, soit 353,63 € TTC.

↳ **Décision 25-2011 du 29 juin 2011**, acceptant la proposition de la société STERREN – 7 Rue de la Manière – 91630 Marolles en Hurepoix en vue de procéder à des travaux supplémentaires pour la mise en place d'un système de vidéosurveillance au Centre Technique Municipal pour un montant de 2 434,90 € HT, soit 2 912,14 € TTC.

↳ **Décision 26-2011 du 29 juin 2011**, acceptant la proposition de la société ALLIANCE C.P.C. 50, route de Guisseray – 91650 Breuillet en vue de procéder à des travaux supplémentaires de plomberie et de chauffage au Centre Technique Municipal pour un montant de 5 999,79 € HT, soit 7 175,75 € TTC.

↳ **Décision 27-2011 du 1^{er} juillet 2011**, acceptant la proposition de la société ART DAN 17, rue de la Gaudrée – 91410 Dourdan en vue de procéder à l'entretien des terrains de football engazonné et stabilisé de la Commune pour un montant de 7 292,00 € HT, soit 8 721,23 € TTC.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 26 MAI 2011

Ce compte rendu n'appelle aucune remarque.

➤ *Il est approuvé par 20 voix pour, 2 abstentions.*

**LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZONE 1AUB DITE « PRE AUX CHEVAUX »**

Monsieur LESTIEN annonce en préambule que ce point de l'ordre du jour ne nécessite pas de délibération formelle même pour le lancement de la procédure. Néanmoins, dans un souci de transparence et d'information, tant du conseil que du public, vont avoir lieu ce soir deux présentations qui vont permettre au conseil de prendre une décision de principe par rapport à ce qui est envisagé.

La première présentation sera menée par Monsieur DESSAUX, délégué auprès du Syndicat Intercommunal d'Hydraulique Agricole et portera sur les résultats de l'étude hydraulique menée à l'échelle du bassin versant et donc les préconisations qui en découlent ; la seconde sera menée par Monsieur EUGENE du

cabinet ARCHICOP, qui est le maître d'œuvre de l'aménageur, et portera sur le projet d'urbanisation de la zone du « pré aux chevaux ». La commission urbanisme aura, dans les prochaines semaines, à travailler sur le rapprochement du projet par rapport aux règles d'urbanisme potentiellement applicables c'est-à-dire celles de la zone UB. Pour le cas où ces règles ne permettraient pas une implantation, la création d'un sous secteur pourrait être envisagée. La présentation qui va être faite n'est pas une nouveauté puisque le projet a déjà été présenté une première fois en réunion publique et a fait l'objet d'une première concertation notamment avec l'architecte du Parc Naturel Régional, même si la Commune ne fait pas encore partie officiellement du Parc.

Avant de laisser la parole à Monsieur DESSAUX, Monsieur LESTIEN rappelle que le secteur du Pré aux Chevaux est urbanisable depuis de nombreuses années, c'était déjà le cas dans le Plan d'Occupation des Sols, mais que des problèmes hydrauliques ont gelé jusqu'à maintenant tout projet d'urbanisation. Les dernières études menées sous le contrôle du syndicat hydraulique et les préconisations qui en découlent vont permettre d'avancer sur ce dossier.

Présentation du schéma hydraulique

Monsieur DESSAUX rappelle que le traitement des eaux de ruissellement sur le secteur du Pré aux Chevaux est le pré requis à tout projet d'urbanisation.

Ce traitement couvre trois aspects :

- 1) – les eaux issues de l'amont ;
- 2) – les aménagements à prévoir sur place ;
- 3) – les améliorations à apporter à l'aval de la zone.

Une étude hydro-géographique a été réalisée par le cabinet ANTEA aux frais de l'aménageur. Cette étude met en évidence deux sous bassins versants à l'amont du site, chaque sous bassin étant d'une surface d'environ cinquante hectares.

Au niveau du site la « Route neuve » sépare les deux sous bassins.

Le bassin Est impacte directement le Pré aux chevaux lors des orages avec ruissellement dans le pré et inondation des maisons situées à l'aval.

Le bassin Ouest n'impacte pas le Pré aux chevaux dans la mesure où ses eaux noient la rue du Ruisseau.

Pour ce bassin la préconisation est de réhabiliter le réseau existant pour capter l'eau plus à l'amont tout en la canalisant pour supprimer les ruissellements sur voirie.

Pour le site lui-même, et donc le traitement des eaux de ruissellement du bassin Est, il est prévu une série de bassins de rétention destinés à stocker l'eau puis à la restituer en différé au milieu naturel.

Ces trois bassins ont été calculés avec des pluies de fréquence cinquantennale et totalisent 1 640 m³.

Ces trois bassins présentent les caractéristiques suivantes :

- Ouvrage 1 : 300 m³, débit de fuite de 2 litres par seconde ;
- Ouvrage 2 : 1 000 m³, débit de fuite de 2 litres par seconde ;
- Ouvrage 3 : 340 m³, débit de fuite de 1 litre par seconde.

Ces trois bassins présentent un débit de fuite global de 5 litres par seconde à l'exutoire, exutoire pour lequel il y a un problème à traiter, c'est le troisième point de la présentation, il sera développé un peu plus loin.

La modélisation des écoulements donne les résultats suivants (en L/s) :

Evènement	Débit actuel	Débit après aménagement sans traitement des eaux	Débit après aménagement avec traitement des eaux
Décennal	70	320	5
Cinquantenal	85	380	5

En ce qui concerne l'aval de la zone, le quartier du Pré de la Barrière, le réseau pluvial est souvent saturé lors d'évènements majeurs avec en plus une partie du réseau située dans des propriétés privées, à priori sans aucune servitude d'accès. De surcroît une partie de ce réseau n'a pas été retrouvée sur place. La solution préconisée consiste à créer un nouveau collecteur EP qui va acheminer toutes les eaux issues des bassins de l'aménagement et de la zone rue de la Garenne / rue des Richards / rue des Puits vers le Petit Muce.

Quant au réseau EP existant dans le quartier du Pré de la Barrière, sa déconnexion de l'amont devrait éviter à l'avenir les problèmes de mise en charge.

L'ensemble de ces dispositifs va avoir pour résultat non seulement de neutraliser les apports d'eau des futures constructions mais également d'améliorer la situation de tout le secteur, que ce soit du côté de la rue du Ruisseau, sur le site lui-même ou encore à l'aval.

Monsieur LESTIEN remercie Monsieur DESSAUX pour cette présentation et précise que ces travaux vont être financés par l'aménageur.

Monsieur VITRY demande si les bassins prévus utilisent de nouvelles techniques ?

Monsieur DESSAUX répond qu'il s'agit de bassins ouverts avec des pentes douces et qui sont donc fréquentables par temps sec.

Monsieur VITRY demande s'il y aura une clôture pour la sécurité des enfants ?

Monsieur LESTIEN répond que si une clôture était mise en place cela modifierait complètement le parti d'aménagement, d'autant que la profondeur des bassins est compatible avec leur nature d'espaces ouverts. La remarque est malgré tout à intégrer dans la réflexion sur la sécurité générale du site.

Madame DESMEDT demande si le réseau «disparu» va être réhabilité ?

Monsieur LESTIEN répond que la principale difficulté réside dans le fait que ce réseau traverse des terrains privés avec possiblement aucune servitude de passage. Comme il semble être d'une capacité résiduelle suffisante pour les seules maisons du secteur il n'est pas nécessaire d'engager des travaux.

Présentation du projet d'urbanisation

Monsieur EUGENE présente le site du «Pré aux chevaux», site d'une surface d'environ cinq hectares avec une pente d'orientation sud ouest nord est et un talweg qui suit l'orientation générale de la pente. Le chemin qui coupe la zone en deux parties est en grande partie parallèle à ce talweg. Ces deux éléments, talweg et chemin, deviennent les éléments structurants du projet par la création d'une respiration dans l'urbanisation (une zone élargie autour du chemin qui va rester en espace vert) et par la création de bassins de stockage des eaux d'orages. Ces bassins sont peu profonds avec des pentes très douces et peuvent donc servir de terrains de jeu pour les enfants par temps sec. Cette coulée centrale piétonnière permet le raccordement du site au contexte environnant, les terres agricoles au sud-ouest et le quartier du Pré de la Barrière au nord-est.

Côté sud de la zone, il y a la zone inconstructible de 50 mètres qui vient protéger la lisière du bois, et sur le flanc est il est prévu un écran végétal pour couper la vue des maisons voisines.

Différentes typologies d'habitat sont prévues :

- 22 lots libres avec des superficies allant de 600 à 1 800 m². Les plus grands lots sont ceux situés contre la lisière mais la zone de constructibilité est bien évidemment limitée,
- 27 lots maisons de ville,
- 1 lot maisons en bois,
- 2 lots cour de ferme,
- 1 lot de collectifs.

En tout, le projet respecte un Coefficient d'Occupation des Sols global de 0,25 et va générer 86 logements.

Le lot de collectifs a la particularité d'être construit sur pilotis ce qui signifie qu'il n'y aura pas de locaux d'habitation en rez-de-chaussée. Compte tenu de la situation du bâtiment à l'aval du talweg, il s'agit d'une ultime précaution contre le risque d'inondation. Les bâtiments de l'ensemble de la zone recevront une signature bois qui au niveau des lots libres sera initiée par un accompagnement des acquéreurs dans la définition de leur projet. Le stationnement des véhicules sera assuré en partie au niveau de chaque parcelle, une autre partie étant externalisée et repoussée sur l'extrémité ouest de la zone, notamment un parking visiteurs. Les voiries internes de l'opération seront des voiries mixtes, c'es-à-dire partagées entre les véhicules et les piétons. L'expérience a démontré qu'avec ce type de voirie, dont la largeur est réduite à 3,5 mètres, la vitesse des véhicules chute.

Monsieur LESTIEN demande s'il y a des questions ou des remarques.

Monsieur ETIENNE s'inquiète du nombre de véhicules supplémentaires (environ 160) qui va déboucher sur le CD 97 et qui vont s'ajouter à ceux du programme VITALIS.

A certaines heures de la journée, la circulation en centre bourg va devenir compliquée.

Monsieur LESTIEN répond que l'aménagement du carrefour entre la rue du Général Leclerc et la rue de Vaux a été prévu pour améliorer l'arrivée de ces véhicules sur le CD 97. Ceci est possible puisque la maison située à l'angle sud-ouest appartient à la commune (la maison qui abrite actuellement le CIVAM) et qu'il est envisagé de l'abattre pour dégager l'espace nécessaire.

Ceci dit, malgré tous les aménagements possibles, il est évident qu'il y aura plus de circulation en centre-ville. C'est la contrepartie de la diversification de l'habitat voulue par la municipalité en conjugaison avec les contraintes et les objectifs assignés à l'aménageur, notamment la réalisation d'un éco-quartier.

Madame GHEERBRANT rappelle qu'avait été évoqué à une époque un projet de déviation sud.

Monsieur LESTIEN rappelle que ce projet a été abandonné notamment parce qu'il empiétait sur des zones agricoles.

Monsieur ETIENNE pense qu'il risque de se produire à Forges ce qui s'est déjà produit à Fontenay Les Briis au niveau du quartier de Bel Air. Une fois les nouveaux flux arrivés, il faudra trouver des solutions. N'est-il pas possible d'anticiper ?

Monsieur LESTIEN pense que la rue du Ruisseau peut paraître sous dimensionnée, mais que cela aura pour effet de réduire la vitesse. L'effort à fournir sera bien au niveau du carrefour avec la départementale. Peut-être faudra-t-il envisager la mise en place de feux tricolores pour cette départementale qui devient progressivement une voie urbaine au fil des années.

Monsieur DESSAUX pense que la solution rond-point paraît compromise du fait de la courbe que présente la départementale à cet endroit.

Monsieur LESTIEN revient sur les voiries mixtes de l'opération et se déclare pas tout à fait convaincu par la possibilité de conjuguer voiries de largeur réduite et stationnement.

Monsieur EUGENE répond qu'une opération avec ce type de voiries existe sur la Commune des Molières et peut donc servir d'exemple.

Monsieur LESTIEN demande à ce que la liaison douce qui a été demandée et qui longe la lisière boisée du sud de l'opération soit bien représentée sur les documents graphiques, ainsi que son raccordement au sentier de grande randonnée.

Monsieur VITRY rappelle que cette zone est constructible depuis bientôt vingt ans, notamment dans le schéma directeur local, et qu'il n'est donc pas ou plus possible de s'y opposer. A partir de là, Monsieur VITRY, pense que l'attitude à adopter doit viser à limiter, autant que faire se peut, les impacts sur le cadre de vie, cadre de vie qui ne cesse de se dégrader au fur et à mesure que l'urbanisation progresse. Dans ces conditions il est encore heureux de constater que l'aménagement prévu prend bien en compte les souhaits de la municipalité, mais vis-à-vis des forgeois, il est important de souligner que ce n'est pas la municipalité qui porte ce projet.

Monsieur LESTIEN répond que la question ne réside pas dans le soutien ou non de la municipalité, mais plutôt dans l'attention apportée par la municipalité à l'évolution de ce secteur. Le souci de diversification de l'habitat répond à un véritable besoin, il suffit de regarder le coût de l'immobilier à Forges pour en être convaincu, encore faut-il le faire avec des idées novatrices.

Madame GHEERBRANT abonde dans ce sens. Le rôle de la municipalité est d'orienter vers des objectifs de qualité et de contrôler.

Pour Monsieur VITRY il est important de dire et de redire cela.

Madame DESMEDT fait valoir que par rapport aux objectifs de préservation figurant dans la charte du Parc National Régional il peut apparaître contradictoire d'urbaniser.

Monsieur LESTIEN répond que la charte du P.N.R. n'interdit pas le développement mais vient l'encadrer.

En ce sens, le projet, qui a d'ailleurs déjà été présenté à l'architecte du P.N.R. répond à la double logique de densifier et de diversifier les constructions tout en limitant l'espace consommé et en prévoyant des espaces qui vont rester verts.

Monsieur EUGENE ajoute que le C.O.S. global de 0,25 sur l'ensemble de l'opération n'est bien évidemment pas linéaire sur le terrain selon que l'on considère les lots individuels côté sud, les plus grands, ou les collectifs au nord les plus denses.

Madame DAUMAIN trouve que la signature architecturale des futurs bâtiments (maison en bois) marie modernisme et tradition.

Monsieur EUGENE précise que les acquéreurs des lots libres se verront offrir un accompagnement à la définition de leur projet de construction de manière à respecter l'esprit voulu pour cette opération.

Monsieur ETIENNE évoque la possibilité de vendre les lots libres avec des propositions de maisons en bois ce qui permettrait d'aiguiller encore plus sûrement vers le but recherché.

Madame DAUMAIN trouve que la diversité proposée va répondre aux besoins de logement de toutes les tranches d'âge des plus jeunes qui débutent avec des moyens limités aux plus âgées et bien souvent plus aisées.

Monsieur LESTIEN demande s'il y a d'autres questions.

Monsieur LESTIEN souhaite que le conseil s'exprime par un vote de principe sur le projet présenté.

➤ *Le Conseil par 22 voix émet un vote favorable de principe sur ce projet.*

DEMANDE DE RETROCESSION DE L'IMPASSE DES TOUAINES

Monsieur LESTIEN expose que l'Assemblée Générale des copropriétaires de l'impasse des Touaines a présenté une demande de rétrocession de la voie et des réseaux sous jacents. Conformément à la procédure établie, le conseil municipal doit en premier lieu arrêter le périmètre de la rétrocession à venir et éventuellement fixer des exigences de création d'équipement, ce qui n'est pas le cas pour ce dossier puisque tous les équipements souhaitables existent déjà. Le périmètre proposé comprend la voirie élargie aux trottoirs. Ni les places de parking, ni l'emplacement des conteneurs à ordures ne seront repris.

➤ *Le conseil par 22 voix valide le périmètre proposé. Charge, conformément à la procédure établie, la commission travaux du contrôle des vérifications de réseaux qui seront effectuées par la copropriété.*

EMPRUNT POUR L'ACQUISITION D'UN TRACTEUR AVEC SES MATERIELS AUPRES DE JOHN DEERE CREDIT

Monsieur AUDONNEAU explique que la Commune va faire l'acquisition d'un nouveau tracteur de marque John Deere avec son épandeur en remplacement de l'ancien, hors d'usage, grâce à un emprunt à taux zéro qui va financer la totalité de l'achat, soit 83 145,99 € HT, 99 442,60 € TTC.

Cet emprunt va être contracté auprès de John Deere Crédit et sera remboursé en quatre annuités de 24 860,65 €, la première devant avoir lieu au mois de septembre prochain.

➤ Le conseil par 21 voix pour, 1 abstention approuve les modalités de cet emprunt et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat ainsi que tous documents nécessaires à la conclusion de cet emprunt.

DECISION MODIFICATIVE NUMERO 2 DU BUDGET COMMUNAL 2011

Monsieur AUDONNEAU explique que pour permettre la réalisation de l'acquisition, il est nécessaire de modifier le budget communal pour intégrer notamment la première annuité de remboursement de l'emprunt qui vient d'être voté.

➤ Le conseil par 21 voix pour, 1 abstention valide la décision modificative n° 2 telle que synthétisée dans les tableaux ci-dessous :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP 2011	Propositions du Maire
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	267 765,00	-
204	Subventions d'équipement versées	4 452,00	-
21	Immobilisations corporelles	1 238 723,00	74 581,95
23	Immobilisations en cours	2 065 173,00	-
Total des dépenses d'équipement		3 576 113,00	74 581,95
16	Remboursements d'emprunts	163 916,00	24 860,65
020	Dépenses imprévues	49 319,65	-
Total des dépenses réelles d'investissement		3 789 348,65	99 442,60
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	136 535,54	-
Total des dépenses d'ordre d'investissement		136 535,54	-
TOTAL		3 925 884,19	99 442,60
D 001 RÉSULTAT REPORTÉ		1 041 443,06	-
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES		4 967 327,25	99 442,60

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP 2011	Propositions du Maire
13	Subventions d'investissement	1 196 772,00	-
16	Emprunts	1 500 000,00	99 442,60
Total des recettes d'équipement		2 696 772,00	99 442,60
10	Dotations, fonds divers, réserve (hors 1068)	281 376,00	-
1068	Dotations, fonds divers, réserve	546 696,06	-
024	Produits de cessions	502 500,00	-
Total des recettes réelles d'investissement		4 027 344,06	99 442,60
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	760 385,65	-
040	<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	43 062,00	-
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	136 535,54	-
Total des recettes d'ordre d'investissement		939 983,19	-
TOTAL		4 967 327,25	99 442,60
R 001 RÉSULTAT REPORTÉ		-	-
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES		4 967 327,25	99 442,60

TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRES ET AUTRES

Madame CHABRIER explique que par manque de temps, les différents tarifs de repas seront fixés au conseil du mois de septembre après étude par la commission des affaires scolaires. Dans l'attente, Madame CHABRIER présente les évolutions des tarifs de fourniture de repas puisque la Commune va changer de prestataire (actuellement SOGEPARE et à partir du 1^{er} septembre 2011, YVELINES RESTAURATION).

Les principales évolutions sont les suivantes :

	<u>Prix actuel pain inclus</u>	<u>Prix futur pain non inclus</u>
Repas maternel	2,14 € HT	2,07 € HT 2,18 € HT (avec laitage bio 2 fois par semaine)
Repas élémentaire	2,14 € HT	2,16 € HT 2,27 € HT (avec laitage bio 2 fois par semaine)
Pain (par repas)	inclus	0,16 à 0,17 € HT avec pain bio 2 fois par semaine)

Considérant que la commission scolaire est favorable à l'option laitage bio deux fois par semaine, et en ajoutant le prix du pain, pour un enfant d'âge maternel la part prestataire va passer de 2,14 € HT à 2,35 € HT (TVA à 5,5 %) et pour un enfant d'âge élémentaire de 2,14 € HT à 2,44 € HT ;

Madame CHABRIER rappelle que la part prestataire ne représente qu'une partie du coût final et que le quotient familial vient moduler le tout

Monsieur LESTIEN développe sur le tarif des repas pour le portage à domicile qui augmente fortement. Le tarif adulte pour le portage à domicile passe de 2,33 € HT à 4,07 € HT ou 4,18 € HT avec un laitage bio deux fois par semaine.

En contrepartie de cette augmentation, il y a :

- de plus grandes quantités,
- une meilleure qualité,
- mais surtout la possibilité de choisir entre plusieurs entrées, plusieurs plats de résistance et plusieurs desserts.

Néanmoins, la commission cohésion sociale travaille déjà à la mise en place d'un quotient pour les personnes âgées, pour tenir compte de la petitesse des pensions de retraite car l'objectif recherché, outre une meilleure qualité, est le maintien, voire le développement des commandes, notamment le week-end.

Monsieur ETIENNE demande comment est fait le contrôle de la qualité ?

Madame CHABRIER répond que la commission de suivi des menus se réunit périodiquement et qu'à ces occasions, il est fait retour au prestataire des appréciations, des critiques, des améliorations souhaitées.

ACQUISITION DE LA MAISON « ANCIENNE CHARCUTERIE »

Monsieur LESTIEN rappelle que lors de la séance du 17 juin dernier, le conseil avait décidé du principe d'acquérir à l'amiable, la propriété située au 1, rue du Docteur Babin, bâtiment qui abritait la charcuterie, il y a quelques années.

Les propriétaires ont fait connaître leur accord pour vendre au prix net vendeur de 270 000 €, prix qui reste dans l'estimation du Domaine (250 000 € avec une marge de négociation de 10 %), estimation du 7 juin 2011.

Si le conseil en décide, l'acquisition peut se faire sur cette base étant précisé que la signature de l'acte notarié n'interviendra pas avant plusieurs mois, ce qui va laisser du temps pour envisager les possibilités de réaffectation.

Monsieur ETIENNE demande quel délai sera nécessaire pour l'élaboration de cette stratégie ?

Monsieur LESTIEN répond que c'est à la commission développement local de réfléchir sur le sujet.

D'ici quelques jours, le service économique de la Communauté de Communes sera sollicité pour connaître les personnes qui recherchent des locaux commerciaux. Toutes les pistes devront être étudiées. Vu l'emplacement de ce bâtiment en plein centre ville, nul doute qu'une ou plusieurs possibilités se présenteront.

Monsieur GOWIE ajoute que l'audit sur la situation des commerces à Forges est arrivé en mairie aujourd'hui et que la Chambre de Commerces et d'Industrie qui en est l'auteur recommande entre autres choses de redonner une destination commerciale à ce bâtiment.

➤ *Le conseil par 22 voix décide d'acquérir ce bâtiment au prix net vendeur annoncé. Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la promesse de vente puis l'acte notarié à venir.*

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur LESTIEN rappelle que le 30 juin dernier a eu lieu la cérémonie de remerciements à l'attention du Docteur PETITJEAN pour son dévouement au service des Forgeois pendant trente ans. A cette occasion, un diplôme de citoyen d'honneur lui a été remis suite à la décision unanime prise par le conseil municipal le 17 juin dernier.

En retour, le Docteur PETITJEAN a adressé au Maire et aux membres du conseil municipal, la lettre de remerciements suivante :

« Je tiens à vous exprimer toute ma gratitude pour la petite cérémonie du jeudi 30 juin 2011, qui scellait l'arrêt de mon activité professionnelle. Mon émotion sur le moment ne m'a pas permis de souligner suffisamment la qualité de ces instants et la gentillesse de tous.

Je vous réitère donc mes remerciements et je suis très touché d'être devenu citoyen d'honneur de la Commune. Je dois également me féliciter pour la qualité du projet de Maison Médicale auquel, vous le savez, je m'associe complètement.

A cet effet, je serai toujours à vos côtés pour d'éventuelles suggestions et remarques.

Je réalise que ce projet est d'une grande importance pour notre collectivité et aura des effets positifs bien au-delà de notre territoire.

Quel que soit mon lieu de vie futur, je resterai donc, vous l'avez voulu, un citoyen de Forges-Les-Bains.

Soyez assurés, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de ma gratitude et de mes sentiments respectueux et amicaux les meilleurs ».

- Monsieur GOWIE annonce qu'un second généraliste commencera son activité sur Forges le 1^{er} octobre prochain.
- Monsieur DESSAUX remercie les dix huit bénévoles Forgeois qui ont participé au nettoyage des bois. Environ 4 à 5 grands sacs poubelle ont été remplis et des tas de vieux pneus ont été évacués.
- Madame GHEERBRANT demande des précisions sur l'avancement du dossier P.N.R..
Monsieur LESTIEN répond que le dossier d'extension du périmètre a reçu un avis favorable de la Fédération Nationale des Parcs Naturels et du Conseil National de la Protection de la Nature. Le dossier est sur le bureau de la ministre et la décision définitive devrait être prise à l'automne.

Le prochain conseil est fixé au 22 septembre 2011 sous réserve de confirmation par courriel d'ici quelques jours.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h15.

Le Maire,

Antoine LESTIEN